



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le **21 DEC. 2023**

ID : 032-253200240-20231220-2023_081-DE

DÉLIBÉRATION 2023 - 081

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : 10
Nombre de membres ayant donné procuration : 2
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 3
Date de convocation : **15/12/2023**
Date d'envoi à la SP de condom : **21/12/2023**
Date De publication : **21/12/2023**
Votes contre : 0
Votes pour : **12**
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le 20 décembre à seize heures trente, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mr DONA Edouard, Mr JORIEUX Michel, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mr LEVIGNAC Georges, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mme SOLARY Jacqueline

Excusés remplacés par : Mme LABORDE-NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline, Mr JAUMAIN Jérôme remplacé par Mr LEVIGNAC Georges, Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe

Ayant donné procuration: Mme LABORDE Marie-Clémence a donné procuration à Mr LEVIGNAC Georges, Mme ESPERON Patricia a donné procuration à Mr DONA Edouard

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CLAVE Gabrielle, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DESPAX Nelly, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LABORDE NOYER Martine, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme NEGRINI Régine, Mme PEÑA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr SCARAVETTI Henri, Mr THIMOTEE Frédéric, Mme TUMELERO Hélène, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth

Absents: Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier

Participants sans droit de vote : Mr BOURDIOL Nicolas, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mr JORIEUX Michel

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 7 décembre 2023 n'a pas pu se réunir le 14 décembre 2023 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 15 décembre 2023 à la date du 20 décembre 2023, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise,

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut délibérer sur l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

21 DEC. 2023

ID : 032-253200240-20231220-2023_081-DE

Evolution taux de redevance pour prélèvement d'eau à usage eau potable

Monsieur le Président expose à l'Assemblée,

Le Conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne, sur avis conforme du Comité de bassin, a voté de nouveaux taux pour les redevances sur le prélèvement sur la ressource en eau dues au titre de l'activité 2024. Dans le zonage ZRE Cat.2 dont fait partie le syndicat, les taux évoluent de la manière suivante :

Zonage			Taux (c€/m3)	
			Alimentation en eau potable	
			Activité 2023 (1)	Activité 2024 (2)
ZRE Cat.2	Eaux superficielles et souterraines hors nappes captives	2.1	5,8	7
	Nappe des sables des Landes	2.2	3,5	5,64
	Zone estuarienne	2.3	4,4	5,3
	Nappes captives	2.5	5,8	7

(1) délibération DL/CA/18-56

(2) délibération DL/CA/23-50

Le syndicat est concerné par l'application des articles 2.1 et 2.5 (+20.58%).

La redevance de l'Agence de l'eau pour prélèvement d'eau à usage eau potable s'applique sur les quantités d'eau prélevées par le SAT (volumes pompés multipliés par taux).

Le SAT facture aux abonnés la redevance pour prélèvement d'eau à usage eau potable sur les quantités d'eau facturées.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau auprès des personnes publiques prélevant de l'eau dans le milieu naturel est calculée en appliquant au volume d'eau prélevé les taux ci-dessus.

Cette redevance est assise sur le volume d'eau prélevé dans le milieu naturel au cours d'une année. Elle est due par la personne effectuant le prélèvement et elle est versée à l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Le distributeur répercute dans sa facturation aux abonnés la charge financière que représente pour son service cette redevance

Ces volumes étant différents (volumes facturés inférieurs aux volumes pompés), le SAT doit répercuter dans la facturation des abonnés au service d'eau potable la charge financière que représente pour le service cette redevance, en faisant apparaître un tarif unitaire au m3 distribué.

Il est proposé au Conseil syndical de passer la redevance pour prélèvement de la ressource en eau à 0.119€HT/m3 facturé au lieu de 0.098€HT/m3.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le **21 DEC. 2023**

ID : 032-253200240-20231220-2023_081-DE

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

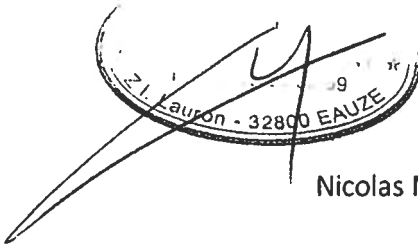
Le Conseil syndical décide à l'unanimité de fixer la redevance pour p
eau à **0.119€HT/m3** facturé au lieu de 0.098€HT/m3.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 21 décembre 2023

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "M. Lauron - 32800 EAUZE" and a small number "9" in the center. The signature is a stylized, cursive "N" that extends downwards and to the left.

Nicolas MELIET